

Commission du programme du 4 mai 2016 élargie au Conseil d'Administration

Révision du programme : consolidation et déclinaison en vue du Conseil d'Administration du 23 juin 2016

Un document fleuve de 185 pages dont nous avons pu prendre connaissance seulement quatre jours ouvrés avant la réunion. Des délais plus que tendus, notamment pour vous consulter !

Vous pouvez télécharger ce document de travail sur Calypso, en cliquant sur le lien suivant :

[COMPROG 2016-05-04 - DOSSIER DE SEANCE.](#)

Ce document détaille les éléments utiles à la décision, décline les orientations de révision du programme selon le scénario retenu à la précédente réunion de la commission du programme du 31 mars dernier et propose des délibérations en version de travail pour préparer le Conseil d'administration du 23 juin prochain.

Sur les redevances, les usagers économiques sont montés au créneau pour obtenir un geste supplémentaire, en particulier pour EDF, compte tenu de la situation financière particulière de l'électricien, avec une relative bienveillance des autres collèges. Rendez-vous au prochain conseil d'administration, après consultation de la tutelle sur les possibilités de révision des redevances que paie l'électricien !

👉 **Nous avons exprimé notre désaccord sur un traitement de faveur à EDF.**

Globalement, le document est conforme aux orientations prises. Mais chacun sait que le diable peut se cacher dans les détails !

La révision du programme est susceptible d'impacter le travail de chacun d'entre nous pour les années 2017 et 2018. **Nous vous invitons** donc à prendre connaissance de ce document, à regarder plus spécifiquement les aspects qui concerneront **vos missions au quotidien**, et à **nous faire part de vos remarques avant le 17 juin**, pour que nous puissions relayer vos préoccupations aux administrateurs. (Les modifications proposées apparaissent surlignées ou modifiées en rouge).

- A noter que cette révision du programme fait volontairement et en toute transparence l'impasse sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité au 1^{er} janvier 2017, et ses conséquences (aides et redevances) sur les agences de l'eau. Il est vrai qu'il est encore trop tôt pour pouvoir l'anticiper.

Nous avons demandé la **réalisation d'une étude d'impact de cette révision du programme**, en particulier sur l'exercice des métiers à l'agence dans un contexte continu de réduction des plafonds d'emploi et d'exercice d'adéquation missions / moyens : complexité accrue ou vraie simplification ?

Il serait souhaitable que le Comité technique de l'agence examine cette étude et débâte de l'impact préalablement au prochain conseil d'administration, même si nous sommes conscients des délais très courts.

Nous avons aussi demandé une évaluation plus poussée des propositions concernant le plan Ecophyto II. Quel bilan qualitatif d'Ecophyto I ? Qui sera intéressé par les aides proposées aujourd'hui ? Les dispositifs qu'il est proposé d'aider ne s'apparentent-ils pas à un programme « pollumieux » ?

Les suites ...

Les délibérations validées par le conseil d'administration du 23 juin concernant les redevances et l'énoncé du programme seront soumises à l'avis conforme des comités de bassin de Corse le 26

septembre et Rhône-Méditerranée le 30 septembre puis adoptées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 septembre. La délibération relative aux redevances sera publiée au Journal officiel de la République française avant le 31 octobre.

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Vos représentants



Sylvain IRRMANN et Patrick SAINT-LEGER